

Il y a eu 5 séances de GT avec une participation allant de quinze à vingt-cinq personnes selon les séances.

- **SEANCE 1 -- 28 avril 2017.** Présentation des 5 laboratoires et de leur structuration/organisation.
- **SEANCE 2 -- 19 Mai 2017.** Discussion sur la notion de laboratoire de recherche et sur son évolution sur cinquante ans, puis sur ce qu'est- un laboratoire dans le paysage d'aujourd'hui.
- **SEANCE 3 -- 7 Juin 2017.** Présentations de différentes fédérations CNRS en France, présentation sur la rifseep et présentation sur « les conditions aux limites ».
- **SEANCE 4 -- 13 Juin 2017.** Discussion sur l'UMR unique.
- **SEANCE 5 -- 27 Juin 2017.** Discussion sur différentes implémentations d'une UMR unique et discussion sur une autre solution possible : la reconfiguration thématique des labos.

En préambule, nous voulons préciser que le critère de travail a été d'examiner différentes structures à la lumière des conditions aux limites. Les conditions aux limites peuvent évoluer au cours du temps et ont diverses origines : « extérieures » (contexte, environnement, tutelles,...) et « intérieures » (l'ambition scientifique du projet qui se construit dans les GTs, l'attention au vécu des agents et à leurs conditions de travail, le nombre de postes minimal nécessaire pour soutenir le projet, etc...). Les conditions aux limites doivent être utilisées pour définir le «champ des possibles» pour l'organisation et la structuration, afin de pouvoir réduire le nombre de structures possibles pour la phase suivante de travail.

En particulier il est à rappeler qu'un certain nombre de conditions a été fixé par les tutelles (IN2P3, Univ. Paris-Sud):

- Regroupements thématiques : Phys. nucléaire dans un seul labo. / Autres redécoupages des thématiques « en émergence » (matière noire, neutrino...) /Pole Santé/ Physique théorique adossée à la composante expérimentale /...
- Regrouper les forces en accélérateurs dans un seul laboratoire.
- Trouver une solution rationalisée pour les services techniques (surtout support, mais pas seulement) : administration, informatique, ateliers ;
- Eviter une surcouche supplémentaire au « millefeuille » et la redondance avec les dispositifs fédératifs existants (labex, départements, EUR...), tout en recherchant la cohérence avec la structuration nationale.

La fédération

La **fédération dite « status quo »** des 5 laboratoires avec les mêmes contours qu'aujourd'hui. Les exemples de fédérations présentés ne satisfont pas aux conditions aux limites rappelées ci-dessus. Par ailleurs une simple fédération des labos en l'état n'est pas une réponse appropriée et ne sera probablement pas acceptée par les tutelles. Parmi les arguments échangés, cette solution ressemble à un Labex P2IO/Dpt P2I sur un périmètre plus restreint. Pour pouvoir satisfaire l'ambition scientifique/technique du projet et les conditions aux limites (groupement de la physique nucléaire, accélérateurs, nouvelles thématiques, pôle santé, ...), il apparaît clair qu'une solution spécifique à nos laboratoires doit être « inventée », allant au-delà des fédérations citées en exemple.

Le groupe a donc aussi discuté d'une solution que l'on peut définir comme **fédération « structurante »**. Il a été souligné que pour cette fédération (au-delà de la structure préexistante des laboratoires), il faudrait réfléchir à créer des pôles thématiques, des pôles de plateformes, des groupements de services ; il a été aussi discuté qu'il pourrait être intéressant qu'il y ait plus de fluidité des IT (possibilité de changer de laboratoires / projets...) et des chercheurs (qu'ils puissent changer plus facilement de thématique), que les postes devraient être arbitrés en commun et qu'il n'y ait qu'un seul conseil scientifique... Il apparaît à certains qu'à ces conditions la fédération structurante ressemblerait beaucoup à une UMR unique. Cette solution est d'ailleurs vue par certains comme une étape intermédiaire vers une UMR unique. Les raisons de cette approche semblent dictées par un souhait de se donner du temps ou par les craintes de la non-obtention d'un certain nombre de garanties concernant l'UMR unique. Certains pensent qu'au lieu de garder cette solution, il serait préférable d'effectivement obtenir du temps supplémentaire et les garanties de la part des tutelles, et de travailler dans le cadre de l'UMR unique. **Néanmoins il n'y a pas eu assez de temps d'explorer cette solution « à inventer » pour savoir si elle doit être conservée pour la suite et de prochaines réunions du groupe y seront consacrées à la rentrée.**

UMR unique.

Il y a eu beaucoup de discussions et d'échanges sur ce thème et il est clair qu'il existe une « infinité » d'implémentations possibles d'une UMR unique. La base du travail préliminaire a été structurée autour de quatre grands thèmes :

- Autonomie vs cohérence scientifique, laboratoire vs hôtel à projet.
- Epanouissement personnel et ambition collective. Mobilité et fluidité thématique et technique.
- Rayonnement scientifique à court terme versus l'évolution de la discipline.
- Equilibre entre cœur dur et interdisciplinaire et missions sociétales

L'idée est d'arriver à dégager les critères qui caractérisent les « bonnes pratiques » dans les laboratoires, avec des axes de convergence et/ou « principes fondateurs ».

Un certain nombre de peurs/craintes (nécessité de repostuler sur un poste, remise à plat des primes...) ont été exprimées, qui sont des clauses suspensives/conditions sine qua non pour la mise en place de cette solution. Par ailleurs, tous les inputs de GTs doivent servir pour que la définition d'une UMR unique soit la meilleure possible : organisation des thématiques, des services... Les discussions sur la gouvernance doivent être faites de façon très approfondie.

Il y a également eu beaucoup de discussions sur le calendrier de la mise en place d'une telle UMR unique. Si ce type de structure était choisi à l'issue du processus de réflexion engagé, la mise en place pratique de cette structure pourrait se faire sur une échelle de temps de plusieurs années. A la prochaine évaluation de nos laboratoires à l'HCERES en février 2018, seule la partie « bilan » des unités serait présentée, le projet d'UMR unique pouvant lui être détaillé un an après, voire plus, selon les assurances des tutelles. Les détails de sa structuration doivent être étudiés minutieusement dans l'étape 2, avec tous les inputs des GTs.

Plusieurs UMR.

Cette solution est basée sur des redécoupages thématiques en créant des nouvelles UMR. Un exemple de ce redécoupage : deux laboratoires thématiques centrés sur le cœur dur + un laboratoire interdisciplinaire + UMR accélérateur + ... Il y a eu rejet très rapide de cette option. Cette solution passerait par la création de plusieurs laboratoires, voire des UMR(S) qui devrait être ensuite fédérées (ou pas). En particulier, elle ne parait pas résoudre le problème de la rationalisation des services techniques qui continuerait à se retrouver dans plusieurs laboratoires. De même cette solution passerait par la création d'une UMR(S) Accélérateurs qui n'est apparemment pas souhaité par la majorité des gens et la création d'un laboratoire de Physique Théorique (IN2P3/INP) qui ne serait probablement pas acceptée par les tutelles.

CONCLUSIONS.

Deux options semblent se dégager : UMR unique ou fédération structurante.

L'option de « l'UMR unique » a été longuement discutée dans sa généralité. Sa structuration interne et sa gouvernance doivent maintenant être précisées et définies, en utilisant notamment tout le travail fait au sein des GTs. Il faut en particulier davantage réfléchir et répondre aux points crispants/qui font peur concernant une unité unique de grande taille et sur les modalités et le calendrier de sa création. Il est important de discuter les raisons de ces inquiétudes, d'identifier les problèmes pratiques qui peuvent

effectivement se rencontrer et de déterminer les points de vigilance nécessaires (et/ou en faire des critères de la construction du futur laboratoire).

Deux points ont été déjà clairement identifiés : le mécanisme pour la transition entre les UMRs actuelles et la/les futures structures, et l'impact d'un changement de structure d'une part sur les missions (fiche de poste) et d'autre part sur le régime de rémunération des IT dans le cadre de la RIFSEEP. Il faut obtenir des garanties écrites et fermes sur ces deux points de la part des services RH des tutelles. L'autre point extrêmement important sur lequel il faut travailler est le calendrier et plus particulièrement sur comment effectuer la transition entre les deux types de structure et à quel rythme. In fine il est important de définir les modalités de validation de la création de la nouvelle structure. Il est important de souligner que la consultation de tous les personnels préalable au dépôt du projet est actée et permettra de préparer un choix clair fondé sur une approche constructive, collective et transparente.

L'option d'une « fédération structurante » n'a pas été étudiée au même niveau. Il faut identifier les actions structurantes à mener et démontrer qu'elle peut (ou pas) remplir les conditions aux limites précédemment citées et en quoi elle différencierait d'une UMR unique en pesant les avantages et les inconvénients des deux solutions. Ces discussions auront lieu à la rentrée.